

Séance du 06 février 2025

Délibération n° D2025-010

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, à vingt heures trente et une minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le **1^{er} février 2025**.

Présents :	BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, FAGES Christine, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, et THOMAS Rémi. Formant la majorité des membres en exercice
Procuration(s) :	ARIZA Emmanuelle (pouvoir à DELMAS Corinne), CARRIERE Edith (pouvoir THOMAS Rémi), EGEA Frédéric (pouvoir à CARRIERE Philippe), GALTIER Samuel (pouvoir à LEPETIT Philippe), GAUFFRE Christian (pouvoir à BEAUMONT Yvon), VICENTE Florian (pouvoir à CADAUX Didier)
Absent(s) excusé(s) :	LOPEZ Emilie, FORT Dominique
Nombre de Membres en Exercice :	19
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	17
Vote(s) Pour :	17
Vote(s) Contre :	0
Absentions(s) :	0

Publiée le :

07 FEV. 2025

Transmise au Représentant de l'État le :

07 FEV. 2025

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CHUREAU Esther ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération : Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) 2025 –
Demande de subvention pour les travaux d'investissement des sanitaires du parc de jeux
des stades**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'installer un sanitaire public (suite à la démolition de l'ancien vestiaire) près des équipements réalisés (skate-park, vélos cross, jardins partagés, aire de détente et pique-nique, ...).

La liste des travaux est la suivante :

- Création d'une dalle,
- Achat d'un sanitaire préfabriqué neuf tout équipé ou fabriqué in situ.

Séance du 06 février 2025

Délibération n° D2025-010

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

DETR 2025		Montant travaux HT	Montant participation HT	TVA 20%	TTC
Sanitaires parc de jeux (avec dalle)		30 000,00 €		6 000,00 €	36 000,00 €
DETR	40,00%		12 000,00 €		
REGION / DEPARTEMENT	?				
Montant à charge après déduction suventions ci-dessus :		18 000,00 €		6 000,00 €	24 000,00 €
Fonds de concours de la ComCom (sur reste à charge de la commune) :	40,00%		7 200,00 €		
TOTAL à charge Commune (après déduction fonds de Concours ComCom) :		10 800,00 €	19 200,00 €	6 000,00 €	16 800,00 €
Reste à charge en % :		36,00%			

La Région et le Département seront également sollicités.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR pour les travaux d'investissement des sanitaires du parc de jeux des stades.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 06 février 2025

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Monsieur Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.